

2026 VOS LOISIRS ET VOS VACANCES



LES LOISIRS ET LES VACANCES DES JEUNES

TICKETS LOISIRS JEUNES
OPERATION 1ER DEPART EN VACANCES
CAMPS - COLOS
PASS COLO

LES VACANCES EN FAMILLE

VACANCES EN FAMILLE (AVF)
VACANCES SOCIALES (AVS)
VACANCES INDIVIDUELLES FAMILLE

VACANCES EN FAMILLE (AVF)

Séjour dans un centre labellisé VACAF
Durée du séjour : 7 jours consécutifs

Montant de l'aide :

QF au 1er janvier de l'année en cours	Prise en charge	Plafond du séjour
de 0 à 550 €	80 %	750 €
de 551 à 650 €	60 %	
de 651 à 750 €	40 %	
de 751 à 850 €	20 %	

Modalités :

1/ Consulter la liste des centres agréés sur vacaf.org et choisissez votre destination.
2/ Effectuer votre inscription directement auprès du centre sélectionné.
3/ Confirmer votre séjour en versant un acompte et demander à la structure de vous inscrire immédiatement sur le site internet VACAF.
L'aide est versée directement au centre agréé.

VACANCES SOCIALES (AVS)

Séjour dans un centre labellisé VACAF
Les séjours AVS s'adressent à des familles ayant vécu récemment un événement fragilisant et/ou qui rencontrent des difficultés pour organiser leur séjour.

Montant de l'aide :

QF au 1er janvier de l'année en cours	Prise en charge	Plafond du séjour
de 0 à 550 €	95 %	
de 551 à 650 €	75 %	1200 €
de 651 à 750 €	55 %	
de 751 à 850 €	35 %	

Modalités :

Contacter les travailleurs sociaux au **04 30 87 70 84** ou **04 30 87 70 78**.
L'aide est versée directement au centre agréé.



Formalisez votre demande
au plus tôt,
le nombre de places
et les financements sont limités.

Conditions générales

Droits inscrits sur la notification. Un seul type de séjour par famille et par an en **France Métropolitaine**.
Respectez les **périodes de vacances scolaires**.
En cas d'annulation de votre part la CCSS ne prend pas en charge les frais de séjour.
La CCSS n'est pas responsable de la qualité et du bon déroulement des séjours.

VACANCES INDIVIDUELLES FAMILLE

Séjour dans un hébergement de votre choix en France Métropolitaine (hôtel, camping, location, centre de vacances...)

Montant de l'aide :

QF au 1er janvier de l'année en cours	Durée du séjour	Montant de l'aide
de 0 à 550 €	3 jours	120 €
	7 jours	240 €

Modalités :

Contacter le **3230**
L'aide sera versée sur présentation de l'imprimé et de la facture acquittée.



LES LOISIRS ET VACANCES DES JEUNES

TICKETS LOISIRS JEUNES

- ✓ Pour les jeunes âgés de **6 à 17 ans** pratiquant une activité sportive ou culturelle dans un club agréé.
- ✓ Avoir un **QF inférieur ou égal à 850€** au 1^{er} janvier de l'année en cours.
- ✓ Prise en charge de 70€ dans la limite des frais engagés. Majoration de 50% si l'enfant est bénéficiaire de l'AAE.

Modalités :
Imprimer le formulaire depuis le site caf.fr



Formalisez votre demande
au plus tôt,
le nombre de places
et les financements sont limités.

OPÉRATION 1^{ER} DÉPART EN VACANCES (AVES)

- ✓ Pour les enfants âgés de **6 à 17 ans** jamais partis en camps-colos ou pour favoriser le départ d'une fratrie.
 - ✓ Avoir un **QF inférieur ou égal à 850€** au 1^{er} janvier de l'année en cours.
 - ✓ Durée du séjour comprise entre **7 et 14 jours** et uniquement pendant les vacances d'été.
 - ✓ Reste à charge pour la famille de 70€ par enfant, quelle que soit la durée du séjour.
- Cette somme reste due en cas d'annulation.

Modalités :
Contacter les travailleurs sociaux au **04 30 87 70 84** ou **04 30 87 70 78** pour constituer le dossier.



PASS COLO

Pour les enfants qui fêtent leur 11 ans au cours de l'année.

QF inférieur ou égale à 1500€

L'aide est versée directement à l'organisateur du séjour (entre 200€ et 350€)

Choisir le séjour conventionné sur le site :

www.jeunes.gouv.fr/passcolo



Aides aux Vacances

Enfants (AVE)

- Pour les jeunes âgés de 6 à 17 ans.
- Séjour auprès d'un organisme conventionné avec VACAF.
- Durée du séjour comprise entre 5 et 15 jours.
- QF au 1^{er} janvier de l'année en cours ≤ à 950 €.
- Prise en charge de 70% du coût du séjour, dans la limite de 50€/jour.
- Un séjour par enfant et par an.

Modalités :
Réservation sur vacaf.org

